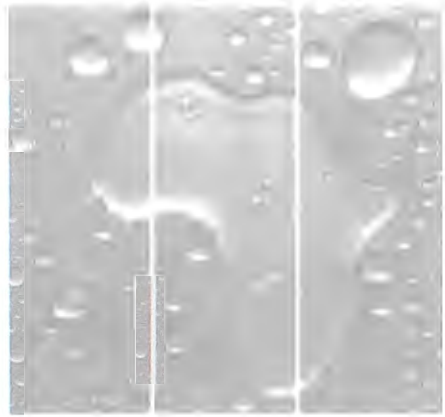


Chapitre

5



Le rôle des femmes selon la GIRE Regard sur le troisième principe de Dublin en Afrique au sud du Sahara

Stéphanie Dos Santos

Un point intéressant et peu souligné de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est qu'elle vise potentiellement à optimiser le bien-être social et économique de manière équitable entre les différents groupes qui composent chaque société. Dans un contexte d'inégalités des rapports sociaux, un aspect essentiel d'une approche intégrée repose alors sur la participation des parties prenantes, en particulier celle des communautés locales et des groupes sociaux concernés. En ce sens, le principe n° 3 de la *Déclaration de Dublin sur l'eau dans la perspective d'un développement durable* (ICWE, 1992), qui met l'accent sur la nécessité de la prise en compte des femmes à tous les niveaux de la gestion de l'eau, s'inscrit comme une des grandes étapes des progrès politiques dans le secteur de la gestion de l'eau.

Comme dans bien d'autres régions du monde, les relations sociales en Afrique subsaharienne, dans la sphère privée comme en dehors de celle-ci, sont souvent basées sur des rapports hiérarchiques entre les divers groupes qui composent la société, et tout particulièrement sur des rapports gérontocratiques et patriarcaux : entre les plus vieux et les plus jeunes, les hommes et les femmes, les notables et les artisans, les chefs traditionnels, religieux, politiques, etc. Dans cette optique, il semble particulièrement pertinent, et relativement original, de s'interroger sur la réalité de la mise en place du troisième principe de Dublin en Afrique au sud du Sahara. L'hypothèse faite est qu'en Afrique subsaharienne, le rôle des femmes dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau se cantonne encore très largement à la sphère domestique. Nous verrons alors que le passage de leur implication forte aux niveaux supérieurs (local, national, international) demande un renforcement accru des capacités ainsi qu'un changement dans la vision que les institutions, quelles qu'elles soient et à tous les échelons, se font du rôle des femmes dans la société.

La démarche adoptée ici ne consiste donc pas seulement à mettre en lumière les potentialités d'une plus grande participation des femmes dans des contextes culturels différents de ceux où fut édicté le concept de la GIRE. Ce chapitre propose également une relecture de ces contextes d'un point de vue historique et sociopolitique. Pour ce faire, nous présenterons le troisième principe de Dublin en le situant par rapport aux différents courants de réflexion concernant la place des femmes dans le secteur de l'eau. Puis, nous décrirons ce rôle des femmes, en Afrique subsaharienne tout particulièrement. Enfin, nous discuterons des difficultés, mais aussi des potentialités d'une plus grande participation des femmes, participation qui dépasserait la seule sphère domestique, pour être tangible aux échelons supérieurs. Nous concluons sur l'intérêt et le potentiel multiplicateur de la mise en place de la GIRE en Afrique subsaharienne, pour peu que l'on donne au changement social le temps de se réaliser, comme aux diverses institutions de s'approprier ce nouveau paradigme, condition préalable à son exécution effective.

Dans le domaine « femmes, eau et développement », les différentes approches ont engendré un volume important d'écrits, scientifiques ou non. Nous n'avons pas l'intention d'en faire, ici, une revue détaillée. Notre objectif est uniquement d'interroger la réalité de la mise en œuvre du principe n° 3 de Dublin dans le contexte de l'Afrique au sud du Sahara, à partir de diverses expériences. La revue de littérature proposée n'a donc aucun caractère exhaustif. Elle se veut une présentation de la diversité des situations vécues sur le continent au sud du Sahara.

1. Le troisième principe de Dublin

Rappelons-le, afin d'avoir en mémoire les éléments rhétoriques, le principe n° 3 de la déclaration de Dublin de 1992 stipule que :

Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau [...] Les arrangements institutionnels relatifs à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau tiennent rarement compte du rôle primordial des femmes comme utilisatrices d'eau et gardiennes du milieu vivant. L'adoption et l'application de ce principe exigent que l'on s'intéresse aux besoins particuliers des femmes et qu'on leur donne les moyens et le pouvoir de participer, à tous les niveaux, aux programmes conduits dans le domaine de l'eau, y compris la prise de décisions et la mise en œuvre, selon les modalités qu'elles définiront elles-mêmes (ICWE, 1992).

La reconnaissance du rôle essentiel des femmes dans le secteur de l'eau dans les pays du Sud n'est pas récente. Depuis les années 1970, et notamment depuis l'ouvrage de Boserup (1970)¹, l'implication des femmes est considérée comme cruciale dans la réussite et la pérennité des projets de développement en général. Le secteur de l'eau ne fait pas exception. On peut ainsi faire un parallèle entre la prise en compte progressive du rôle des femmes dans le secteur de l'eau et l'évolution de la question des femmes, puis du genre, dans la problématique du développement en général, dont Moser (1993) puis Locoh (2001) ont retracé les grandes étapes.

Deux grands courants se distinguent : l'approche « femmes et développement » et l'approche « genre et développement ». Ce qui différencie fondamentalement ces deux approches tient dans *l'a priori* qui est fait de la place des femmes dans la société. L'approche « femmes et développement » part du postulat que le développement bénéficie de manière identique aux hommes et aux femmes et, inversement, que les hommes et les femmes bénéficient du même accès aux outils du développement. Or, dans les sociétés où les rapports de genre sont inégalitaires, les femmes sont défavorisées comme initiatrices, mais également comme bénéficiaires du développement ; une problématique que l'approche « genre et développement » a notamment pour objectif d'analyser.

Dans cette perspective, le premier regard critique que l'on peut poser sur le principe n° 3 de Dublin est qu'il adopte davantage la posture de l'approche « femmes et développement », sans aller jusqu'à une approche « genre et développement ». D'abord, et bien que l'approche « femmes et développement » intègre la nécessité de l'acquisition de pouvoir par les femmes, ce que souligne le principe n° 3, celle-ci ne prend pas en compte

1. Même s'il ne fait pas forcément consensus.

l'idée qu'un changement dans le statut des femmes ne peut se faire sans un changement dans le statut des hommes. C'est précisément l'avancée conceptuelle de l'approche « genre et développement », qui vise à ne pas considérer uniquement les femmes, indépendamment des autres groupes sociaux, comme « population cible », mais à analyser la structure des rapports hommes-femmes et ses effets sur les femmes comme sur les hommes. Une approche genre donne ainsi à lire l'entière de l'organisation de la vie sociale, notamment dans ses représentations et son utilisation de l'environnement. En ce sens, prendre en compte le genre est un outil pour orienter de nouveaux paradigmes de développement, entre autres dans le secteur de la gestion de l'eau, sujet qui nous intéresse ici.

Dans le prolongement de cette idée, passer de la seule analyse du statut des femmes à celle d'une structure des relations dans la société (par l'identification et l'analyse des rôles sexués et des inégalités dont ils sont porteurs, sur les plans interpersonnel et familial comme macrosocial) est la clé d'une meilleure compréhension des obstacles à l'efficacité d'une gestion véritablement intégrée des ressources en eau. Par exemple, une démarche originale de l'approche genre est la sensibilisation des hommes à l'importance et l'intérêt, pour eux et la communauté, de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et du jeu des prises de décision dans des contextes d'inégalités de genre. Cette démarche à la fois éducative et participative est alors pensée comme un des éléments du changement social plutôt qu'un modèle imposé aux hommes. Une démarche opposée à celle-ci, très répandue, consiste par exemple à faire suivre les programmes de formation à l'hygiène aux seules femmes. Cette démarche dénote sans doute une vision limitée et cantonne toujours les femmes dans leur rôle domestique (INSTRAW, 1987), alors que c'est l'ensemble de la famille qui, par exemple, puise l'eau dans le récipient collectif d'eau de boisson avec le même gobelet en plastique (Dos Santos, 2005). Or, un des effets pervers à vouloir concentrer les efforts de développement durable dans la seule promotion du rôle des femmes a pu être de leur faire porter la responsabilité de la dégradation de la ressource (contamination ou épuisement)².

2. Dans les années 1970, les pays pauvres étaient perçus comme n'ayant pas d'autres choix que de détruire leur environnement; notamment les femmes des pays du Sud, puisque la pauvreté se féminisait (GWA, 2006). Plus précisément encore, certains rapports parlent explicitement des femmes comme responsables de la dégradation de l'environnement, du fait de leurs activités quotidiennes utilisatrices des ressources naturelles (eau, bois, terre) (p. ex. Bariyuntra, 1997).

De la même manière, on peut se demander dans quelle mesure, en dehors d'une appropriation collective et progressive dans le paysage social existant, l'injection du concept de « besoins particuliers des femmes », mis en avant dans certains projets hydrauliques et tout particulièrement dans la GIRE, peut contribuer à renforcer les clivages, voire les conflits d'usages entre les hommes et les femmes. En effet, considérer les besoins en eau des femmes comme spécifiques à elles-mêmes, donc cibler les actions sur ce groupe, peut avoir comme effet pervers de contribuer à renforcer l'idée que les femmes sont « non équivalentes » aux hommes. Dans un contexte d'inégalités de genre, les besoins spécifiques des femmes peuvent sembler secondaires, par rapport à ceux des hommes. Cette discrimination peut être exacerbée lorsque la ressource devient rare. En ce sens, il est frappant que le principe n° 3 de la déclaration de Dublin soit uniquement axé sur la population cible que constituent les femmes : sur leurs « besoins particuliers » et l'exigence qu'elles définissent elles-mêmes les modalités des décisions et de leur mise en œuvre (ICWE, 1992). Ces grandes lignes sont ainsi énoncées sans référence à un quelconque processus de concertation sociale, notamment avec les hommes. C'est pourtant l'idée même d'équité de l'accès que devrait promouvoir la GIRE : les besoins de chaque groupe social ne sont pas identiques, du fait des rôles différents que leur assigne la société. Cette différence doit cependant être traitée de manière équivalente, sans que, par exemple, les besoins d'un groupe soient considérés comme plus importants que ceux d'un autre. Dans une perspective participative, cette définition des besoins devrait se faire en concertation avec les différents groupes.

Par ailleurs, le principe n° 3 repose sur trois mots clés : approvisionnement, gestion et préservation de l'eau. Les grands mots d'ordre internationaux se veulent ainsi médiatiques. Ils sont souvent énoncés sous la forme de slogans, simples et faciles à retenir. Ce qui reste en mémoire du principe n° 3 réside donc dans sa toute première phrase : « Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau » ; et se résume bien souvent à ces trois mots clés³. Or, il paraît réducteur de promouvoir l'implication des femmes par ces trois seuls mots, qui renvoient directement à leur rôle dans la sphère domestique. Rathgeber (1996) estime que l'ouvrage pionnier de White *et al.* (1972), référence en matière de connaissances sur l'accès à l'eau des populations

3. À titre d'exemple, voir le chapitre 2 (p. 9) du guide de l'Alliance Genre et Eau de 2006 sur l'intégration des questions de genre dans la gestion de l'eau (GWA, 2006).

subsahariennes dans les années 1970-1980, a pu conforter les agences de développement dans leur vision traditionnelle du rôle de la femme comme gestionnaire domestique, mettant de côté le potentiel pouvoir de décision des femmes. La même conclusion peut être tirée concernant les mots clés du principe n° 3. Les termes « réflexion » et « décision » sont les grands absents parmi les mots clés d'une déclaration internationale de cette envergure. Ces mots clés, véritables slogans, ne devraient pas seulement être l'occasion de réduire le rôle des femmes à ce qu'il est déjà de toute évidence, mais de promouvoir ce que ce rôle devrait être, quand bien même le terme de « décision » est inclus dans le texte intégral de la déclaration de Dublin.

Nous l'avons vu, il est remarquable que les principes de mise en place de la GIRE, quand ils ne demeurent pas vagues⁴, adoptent une posture qui ne prend pas nécessairement en compte la complexité des rapports sociaux. La complexité des rapports de genre tout particulièrement ne se pose, paradoxalement, que dans les pays du Sud, alors que cette déclaration se veut universelle. Dans les pays du Nord, les structures de gestion de l'eau sont supposées démocratiques. Il ne viendrait à l'esprit de personne de vouloir imposer le principe n° 3 à ces systèmes de gestion, cela, d'autant plus que le rôle des femmes dans ces pays n'est plus pensé en termes de « gardiennes » de l'environnement. C'est sur ce point que réside sans doute toute la singularité du principe n° 3: conçu au Nord pour son adoption dans la gestion de l'eau au Sud, ce principe reste, on va le voir, difficile à mettre en place dans le contexte, unique, où on a voulu l'appliquer, et tout particulièrement en Afrique subsaharienne.

Depuis, cette déclaration internationale a été renforcée par d'autres, insistant toujours sur la responsabilisation des femmes, en les faisant participer à la gestion de l'eau (2^e Forum mondial de l'eau à La Haye en 2000), en promouvant l'approche participative de la gestion de l'eau ainsi que l'égalité entre les sexes en matière de gouvernance de la ressource (Conférence internationale sur l'eau douce de Bonn en 2001) ou en prônant l'accès des femmes à l'information et à la participation (Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002). Quant au 3^e Forum mondial de l'eau, tenu à Kyoto en 2003, il fut le théâtre d'un grand nombre de manifestations visant la promotion de l'équité entre les sexes en ce qui concerne les questions d'eau, et ce, tout particulièrement à l'échelle locale.

4. On ignore tout, par exemple, des modalités de l'approche « participative » et de savoir si c'est une condition, un moyen ou une finalité de la GIRE.

Sur ce chapitre des grandes déclarations internationales, on peut toutefois noter que les deux Forums mondiaux de l'eau suivants n'ont pas particulièrement « resouligné » ce rôle central des femmes. La déclaration ministérielle issue du forum de Mexico en 2006 stipule: « Nous insistons encore sur l'importance de la participation des parties prenantes concernées, en particulier les femmes et les jeunes, dans la planification et la gestion des services liés à l'eau et, s'il y a lieu, dans les processus de prise de décision » (FME, 2006). Au passage, on peut s'interroger sur la figure de rhétorique de cette dernière précision qui laisse penser que, dans certains cas, il n'est pas utile ou nécessaire que les femmes (et les jeunes) participent au processus de décision. Enfin, le Forum mondial de l'eau d'Istanbul en 2009 a certes souligné l'importance de la mise en œuvre de la GIRE dans les bassins, mais sans plus d'engagement supplémentaire sur la place des femmes. Bien que les grandes conférences internationales des Nations Unies, celle du Caire en 1994 sur la population et le développement ou celle de Pékin en 1995 sur les femmes, aient mis en avant cette approche renouvelée de la question du rôle central des femmes dans le développement durable, on peut s'interroger, voire s'inquiéter, quant aux raisons de la quasi-absence de cette problématique dans la déclaration ministérielle du Forum mondial de l'eau d'Istanbul. Cela nous interpelle d'autant plus que les rôles assignés aux hommes et aux femmes, de même que leurs besoins respectifs, sont encore loin d'être considérés comme équivalents dans le processus de décision de la gestion des ressources hydriques en Afrique au sud du Sahara.

2. Les femmes et l'eau en Afrique au sud du Sahara : un rôle encore majoritairement cantonné à la sphère domestique

2.1. Au niveau domestique

Généralement dans les ménages africains, mais également dans une bonne part des ménages de par le monde, une division fonctionnelle du travail existe, basée sur le sexe. L'homme se charge en premier lieu de percevoir des revenus afin de subvenir aux besoins matériels du ménage et la femme assume surtout la responsabilité d'administrer le foyer, d'élever les enfants et de veiller à leur éducation, c'est-à-dire à l'entretien de la famille, qui va de la préparation des repas au nettoyage, en passant par les activités visant le maintien voire l'amélioration de l'état de santé des membres du ménage. Dans leur ensemble, ces activités sont dites reproductives et renvoient à la reproduction sociale de la cellule familiale.

Du fait de cette construction sociale des rôles, les femmes sont les premières concernées par les usages domestiques de l'eau. Ces usages domestiques sont habituellement définis comme l'ensemble des utilisations ménagères de base incluant la boisson et la préparation des repas, l'hygiène personnelle et du logement, et les équipements sanitaires. De manière plus détaillée, quatre types d'usages domestiques peuvent être établis : la consommation directe indispensable à l'organisme humain comme la boisson et la préparation des repas, les usages relatifs à l'hygiène personnelle et du milieu de vie, ainsi que les usages d'agrément comme l'arrosage des fleurs ou le lavage des voitures ou des deux-roues, plus fréquents dans le quotidien africain (White *et al.*, 1972). En dehors de ces usages, on peut également distinguer une quatrième catégorie suggérée par Thompson *et al.* (2001) et qui définit les usages productifs réalisés dans l'enceinte domestique (petit commerce, petit élevage, maraîchage, etc.).

On retrouve ainsi les trois catégories du principe n° 3 de Dublin, permettant de circonscrire le rôle des femmes au niveau domestique : d'abord dans l'approvisionnement, puis dans la gestion, et son prolongement, la préservation, auxquelles s'ajoute la catégorie des travaux générateurs de revenus. Ces derniers peuvent avoir un rôle crucial dans les stratégies de survie développées par les ménages les plus pauvres. Quant aux deux premiers domaines d'activité, ils ont pu parfois être qualifiés de reproductifs ou d'improductifs par les économistes. Par opposition, les activités génératrices de revenus sont dites « productives ». Cette distinction a sans doute contribué à une certaine disqualification du travail domestique des femmes par les agences de développement et les économistes (Charmes, 2005). Cette disqualification peut également s'observer dans les pratiques quotidiennes, notamment dans la priorité accordée aux besoins domestiques en eau des hommes, par rapport aux besoins des femmes. À Ouagadougou (Burkina Faso) par exemple, lorsque se forment de longues files d'attente aux points collectifs d'eau potable, on rapporte que certains hommes, venant s'approvisionner pour leurs propres travaux, n'hésitent pas à passer devant les femmes et les enfants qui attendent pour approvisionner en eau le ménage (Dos Santos, 2005).

2.1.1. L'approvisionnement en eau

Avant de mettre en lumière le rôle des femmes dans l'approvisionnement en eau des ménages, il importe de rappeler la situation particulière de l'Afrique dans ce domaine. Par rapport au reste du monde, et avec l'Océanie, c'est en effet en Afrique subsaharienne que l'approvisionnement en eau est le plus critique, loin derrière les autres régions du monde en développement. Ainsi, seuls 61 % de la population au sud du Sahara

auraient accès à une source d'eau potable, selon la définition de l'indicateur utilisé pour évaluer les progrès réalisés dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement⁵ (OMS et UNICEF, 2012).

Tableau 5.1.

**Taux d'accès à une source d'eau potable améliorée
(en pourcentage de la population) par grande région du monde
en développement et par milieu**

	2010		
	Urbain	Rural	Total
Afrique du Nord	95	89	92
Afrique subsaharienne	83	49	61
Amérique latine et Caraïbes	98	81	94
Asie de l'Est	98	85	91
Asie du Sud	96	88	90
Asie du Sud-Est	94	83	88
Asie de l'Ouest	96	76	89
Océanie	93	42	54
Caucase et Asie centrale	97	80	87

Source: D'après OMS et UNICEF (2012).

Ces chiffres globaux cachent, en outre, des disparités à l'intérieur même du sous-continent. D'un pays à l'autre, par exemple, ces chiffres peuvent varier de 29% en Somalie à 91% en Afrique du Sud (OMS et UNICEF, 2012).

5. Sont considérées comme ayant accès à l'eau, les personnes dont le type d'approvisionnement en eau est « amélioré »: soit les personnes ayant accès à un robinet placé dans l'habitation ou sur la parcelle et raccordé au réseau de distribution, une borne-fontaine, un forage, une source ou un puits protégé ainsi qu'au stockage de l'eau de pluie. Les sources d'eau « non améliorées » sont les puits non protégés, les sources non protégées telles que les eaux de surface non traitées (rivières, barrages-réservoirs, lacs, canaux d'irrigation, etc.), l'eau provenant des revendeurs poussant des barriques ou provenant de camions-citernes, mais aussi l'eau vendue en bouteille, et ce, pour des raisons de quantités et de coûts et non de qualité (OMS et UNICEF, 2004).

Ces différences sont d'autant plus importantes que l'on considère séparément le milieu rural du milieu urbain (tableau 5.1.): en milieu rural, une personne sur deux vivant en Afrique au sud du Sahara est quotidiennement en quête de l'eau nécessaire pour répondre aux besoins fondamentaux du ménage: boire, manger et se laver. Quant à la population urbaine, elle paraît mieux lotie à la lecture de ces chiffres. Toutefois, la réalité quotidienne vécue en milieu urbain reste masquée par ces données, même lorsqu'elles semblent aller dans le sens d'un meilleur accès⁶.

Lorsqu'un ménage ne dispose pas d'au moins un robinet dans sa cour ou son logement, c'est généralement aux femmes et aux petites filles que revient la corvée d'aller chercher l'eau à l'extérieur du logement. Cette quête de l'eau nécessite pourtant de parcourir des distances plus ou moins grandes pour aller à la borne-fontaine, au forage mécanique, à la pompe manuelle, au puits collectif ou à la source d'eau de surface (rivière ou lac). Des femmes de la région enclavée de l'Androy dans le sud de Madagascar rapportent qu'elles parcourent jusqu'à 15 kilomètres chaque jour pour puiser deux seaux de 25 litres d'eau (GRET, 2005). Cette quête est une grande consommatrice d'énergie et de temps. Dans certaines régions montagneuses de l'Afrique de l'Est, par exemple, les femmes dépensent jusqu'à 27% de leur apport calorique dans la seule corvée d'eau (Lewis *et al.*, 1994). Une estimation régulièrement reprise dans la littérature soutient qu'en Afrique subsaharienne, quelque 40 milliards d'heures par an sont consacrées à transporter de l'eau (p. ex. PNUD, 2006).

À la distance parcourue de la résidence au point d'eau collectif, doit s'ajouter le temps d'attente au point d'eau. La faiblesse du débit, voire les coupures drastiques bien connues dans bon nombre de villes africaines, peuvent entraîner de longues heures d'attente. C'est d'ailleurs sur ce dernier point que porte pratiquement l'essentiel des revendications des femmes à Ouagadougou. Si le raccordement du domicile au réseau de

6. Un certain nombre de critiques peuvent être formulées au sujet de cet indicateur, notamment sur sa définition, pouvant aller jusqu'à la remise en question de sa pertinence. La définition utilisée fait, par exemple, l'hypothèse que l'accès à l'eau, ou plus précisément l'accès à une source d'eau améliorée, est susceptible d'être situé à une distance de moins de 1000 mètres de la résidence. Cette hypothèse est particulièrement contestable parce qu'elle ne prend pas en compte le temps d'attente, non négligeable dans certaines villes d'Afrique subsaharienne. D'autre part, cette hypothèse est peu à même de soulager le fardeau de la quête de l'eau pour les femmes: parcourir jusqu'à 1000 mètres à pied en portant plusieurs dizaines de litres d'eau sur la tête, et ce, plusieurs fois par jour est loin d'être un progrès suffisant.

distribution d'eau constitue l'idéal pour elles, en l'absence de raccordement, les femmes demandent davantage d'eau disponible aux points d'eau collectifs pendant la saison chaude. Ces coupures, comme moyen de rationnement, en plus d'être responsables de longues heures d'attente non productives, provoquent des conflits d'usagers et d'usagères aux points d'eau collectifs. Ces conflits, quasi systématiquement évoqués par les femmes, se lisent en termes de hiérarchies sociale, de genre et de génération (Dos Santos, 2005).

Élément clé qui suffit à lui seul à démontrer l'importance des femmes dans l'approvisionnement quotidien en eau des ménages : la relation observée entre le nombre de femmes et de petites filles dans un ménage et le type d'approvisionnement en eau. À Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), plus les femmes sont nombreuses par rapport aux hommes dans le ménage, c'est-à-dire plus la main-d'œuvre domestique est importante, moins les ménages ne disposant pas d'un raccordement privé au réseau feront appel à un vendeur ambulant⁷, mais davantage au point d'eau collectif à l'extérieur du logement ou de la concession (Morel à l'Huissier, 1998).

2.1.2. *La gestion de la ressource*

La gestion de la ressource en eau au niveau domestique consiste avant tout à prioriser les quantités disponibles en fonction des différents besoins de base des membres de l'unité domestique. Cette gestion est d'autant plus complexe que l'eau est rare. Les raisons de cette rareté sont diverses et varient selon les contextes : manque ou mauvaise qualité des infrastructures (panne, par exemple), coupures dans la distribution dans le cas d'une commune disposant d'un réseau d'adduction d'eau, mais également prix relativement trop élevé pour disposer de quantités suffisantes permettant une utilisation non draconienne de la ressource en eau, auxquelles s'ajoutent les conditions géoclimatiques et hydrographiques (eaux de surface et souterraines) pouvant avoir un effet aggravant.

Dans les régions marquées par des épisodes récurrents de sécheresse, la gestion de l'eau peut être enracinée dans les pratiques comme une gestion de la pénurie. Chez les Moose du Burkina Faso par exemple, la conception cyclique du monde explique en partie ce type de gestion : on ne considère pas l'eau comme une ressource inépuisable (Dévérin-Kouanda, 1992). Cette perception conduit à une consommation parcimonieuse de l'eau, qui est notamment fonction de comment l'eau s'offre à chacun. Ce

7. Vendeurs qui livrent l'eau à domicile par barrique de 200 litres.

sont les quantités disponibles qui induisent les usages et non l'inverse comme ce pourrait être le cas dans un contexte d'abondance. Voici les propos d'une femme moose de la zone non lotie de Ouagadougou⁸:

Même si j'ai les moyens, je ne vais pas utiliser plus d'une barrique tous les [deux] jours. Vas-tu utiliser plus d'eau qu'il ne te faut? Non! Même si tu as les moyens, tu vas enlever juste ce qui te va pour travailler. [...] Bon maintenant, si on avait les moyens, les usages sont nombreux, tu vois! [...] Est-ce que la façon dont les Blancs lavent les plats est la même chose que notre façon à nous? Pour toutes choses, c'est l'eau qu'il te faut, donc comme nos moyens sont limités, nous aussi nous limitons. Si on avait les moyens maintenant, on laverait les portes, les fenêtres, ce serait «manan, manan, manan⁹». Mais comme on n'a pas les moyens, on mouille seulement un petit chiffon et on enlève un peu la poussière (propos recueillis par Dos Santos, 2005, p. 54-55).

Ce discours est largement empreint de pragmatisme, notamment en regard de la satisfaction des usages de l'eau par rapport aux quantités disponibles. La notion de gaspillage reste toutefois inconcevable pour cette femme. La référence aux pratiques occidentales inverse néanmoins le schéma de pensée basé sur un mode de gestion par pénurie où les quantités déterminent les usages. Lorsque cette femme fait référence à des pratiques extérieures à ses propres pratiques, en l'occurrence celles du Blanc, le raisonnement est contraire et les usages déterminent alors les quantités utilisées.

La limitation des quantités d'eau utilisées par les femmes pour les usages domestiques semble relativement généralisée sur l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. On estime généralement que 10 à 40 litres d'eau par personne et par jour sont disponibles en moyenne dans les ménages africains pour les usages domestiques (Ballong, 2007), alors que le minimum est de 20 (Howard et Bartram, 2003; WELL, 1998) à 50 litres (Gleick, 1996), selon les auteurs, pour satisfaire les besoins de base. Ces quantités d'eau sont fonction du niveau d'équipement en biens consommateurs d'eau, mais également de pratiques culturelles et sociales¹⁰.

8. Dans la suite du chapitre, un certain nombre de discours sont rapportés. Ils sont extraits d'une thèse sur les enjeux sociosanitaires de la quête de l'eau à Ouagadougou. Pour plus de détails, notamment sur la méthodologie relative au recueil de ces discours, voir Dos Santos (2005).

9. Expression qui signifie «propre».

10. Pour donner un ordre de grandeur, la consommation domestique moyenne est estimée à 326 litres d'eau par personne et par jour (l/p/j) au Canada et à 112 l/p/j en Belgique (CIEAU, 2010).

Ces quantités minimales ne sont alors pas sans poser des conflits d'usages, comme des conflits d'usagers au sein même de l'enceinte domestique africaine. Concernant les conflits d'usages, les femmes sont contraintes de prioriser les usages de base comme boire, manger et se laver. Viennent ensuite les autres usages domestiques. Cette échelle des priorités de base n'est pas sans conséquence sur la santé, en termes de maladies diarrhéiques tout particulièrement : moins les quantités d'eau disponibles sont importantes, moins les usages liés à l'hygiène sont satisfaits (Howard et Bartram, 2003).

Quant aux conflits d'usagers au sein du foyer, ils renvoient là encore à la hiérarchie sociale, de genre et de génération, notamment lorsque celui qui paie l'eau n'est pas l'usager principal de la ressource. L'analyse du discours autour du thème du gaspillage est particulièrement révélatrice des conflits au sein des ménages. Les hommes reprochent aux femmes de gaspiller l'eau, alors que les femmes mettent en avant leurs efforts constants pour l'économiser, en gérant drastiquement les quantités disponibles. Par exemple, chez les Moose de Ouagadougou, les pratiques de propreté n'ont pas toujours comme première signification la prophylaxie au sens biomédical du terme. La toilette peut également relever d'une transformation du paraître, d'un code social. Ainsi en va-t-il du refus des femmes de sortir de leur cour sans s'être lavées et sans porter des pagnes propres. Le lavage des pieds plusieurs fois par jour, acte tant décrié par les hommes en discussion de groupe, distingue ainsi socialement la villageoise de la citadine (voir le discours ci-dessous d'un homme de Ouagadougou). Avoir de l'eau en abondance signifie également que l'on dispose de moyens financiers suffisants pour soigner sa tenue. L'abondance de l'eau devient alors un marqueur social, avant d'être un type de confort pratique.

C'est-à-dire que lorsque l'eau arrive dans la barrique, quand toi, tu achètes, elles ne voient pas la misère que tu as eue pour l'acheter, elles voient seulement l'eau arriver et elles font ce qu'elles veulent. [...] Sortir se promener et revenir et se laver, c'est du gaspillage ! Prendre un seau d'eau pour se laver et prendre un demi[-]seau d'eau pour se laver, ça aussi, c'est différent. [...] Elles vont faire trois heures dans la douche ! (propos recueillis par Dos Santos, 2005, p. 58).

Cette dernière citation invite à aborder le dernier point, central, de la gestion domestique de l'eau, à savoir la question du paiement lorsque la ressource n'est pas gratuite. Diverses études, notamment d'ordre qualitatif, montrent qu'à la question « Qui paie l'eau dans le ménage ? », il existe une variété de réponses (p. ex. Olivier de Sardan et Diallo [2000] pour la Guinée ou Étienne [1996] pour le Bénin). Un biais de déclaration inhérent à ce type de questions d'enquête, étroitement liées aux normes sociales, peut expliquer cette variété de réponses obtenues dans les

enquêtes menées sur ce thème. À Ouagadougou par exemple, les hommes et femmes interrogés en groupes de discussion non mixtes sont unanimes pour dire que ce sont les hommes qui donnent l'argent pour payer l'eau. Mais, interrogés individuellement, ces propos sont plus nuancés envers le rôle traditionnellement dévolu aux hommes de pourvoyeur financier du ménage. Toujours à Ouagadougou, les femmes interrogées en zone non lotie disent presque toujours payer l'eau, étant seules au foyer toute la journée et responsables des travaux domestiques. D'autres, en zone lotie en particulier, disent qu'elles aident le chef de famille en payant parfois l'eau.

À la réponse à cette question « Qui paie l'eau ? », un autre facteur semble intervenir : le mode d'approvisionnement. Si le paiement se fait à chaque quantité d'eau achetée au récipient (plat, seau ou barrique), notamment dans le cas de l'approvisionnement à la borne-fontaine, à la pompe ou auprès d'un revendeur ambulant, l'argent proviendra plus généralement de la bourse des femmes du foyer, argent normalement destiné à la préparation des repas. En revanche, si le ménage est raccordé directement au réseau d'adduction d'eau, ce sera plus probablement le chef de ménage qui paiera la facture à la compagnie distributrice d'eau potable.

Les situations sont donc diverses. Et les contributions de chacun de prendre de multiples formes, parfois tout à fait singulières (propos d'un homme de Ouagadougou interrogé en discussion de groupe) :

Ceux qui ont un peu les moyens pour aider leur femme, la plupart des hommes ont payé un vélo pour elle à cause de l'eau, pour qu'elles ne se fatiguent pas beaucoup. Elles ne vous ont pas dit ça ? [...] Et si le vélo se gâte, elle te donne et c'est à toi de te débrouiller pour réparer pour qu'elle puisse enlever l'eau à nouveau. [...] À ce niveau, ce que tu as fait pour la femme, elle ne le prend pas en considération. C'est ce qu'elle veut que tu fasses et que tu n'as pas encore pu faire, qu'elle verra ! [...] Parfois, tu la favorises : si tu ne pars pas au travail, elle prend ta mobylette pour enlever l'eau. Vous voyez que ce n'est pas facile. Si elles disent que nous ne les aidons pas, elles ont menti ! [rire] (propos recueillis par Dos Santos, 2005, p. 60).

Cette question de savoir qui paie l'eau au sein du foyer revêt toute son importance lorsqu'il s'agit, pour un projet visant l'installation d'un nouveau système qui « améliorerait¹¹ » l'accès à l'eau en allégeant notamment la pénibilité de cette corvée (point d'eau plus proche, mécanique etc.), de motiver la participation de la communauté à l'entretien de ce nouveau système. Si ce sont les hommes qui paient l'eau dans le ménage

ils peuvent être moins enclins à participer aux frais de maintenance de la nouvelle infrastructure, puisque moins concernés par la pénibilité de la corvée d'eau. En revanche, si ce sont les femmes qui ont la charge de payer l'eau, elles peuvent être plus disposées à participer financièrement à son entretien, étant les premières concernées par la maintenance de la nouvelle infrastructure.

2.1.3. *Les activités génératrices de revenus*

Les activités dites productives sont un dernier pan du rôle des femmes dans la sphère domestique en matière d'utilisation des ressources en eau. Cette dernière catégorie est particulièrement pertinente dans le cas des ménages d'Afrique subsaharienne où certaines activités rémunératrices informelles pratiquées par les femmes peuvent être non négligeables dans les stratégies de survie du ménage. Dans les ménages très pauvres, une diminution des quantités disponibles en eau peut entraîner le ménage dans l'extrême pauvreté, le privant alors des possibilités d'exercer une activité économique utilisant de l'eau, aussi micro soit-elle (Fass, 1993).

En milieu rural, les activités agricoles domestiques, grandes consommatrices d'eau, peuvent contribuer à générer des revenus aux femmes. Ces travaux répondent généralement à une division par sexe : le travail des femmes est surtout orienté vers les cultures vivrières et l'élevage du petit bétail, quand elles n'aident pas leur mari sur leur exploitation de cultures de rente. Selon la FAO (2009), 80% de la production vivrière en Afrique subsaharienne serait le résultat du travail des femmes qui, par définition, est principalement destinée à répondre aux besoins du ménage. De plus en plus, cette production est également destinée à la revente locale. Les travaux de Rondeau (1994) sur trois sociétés patriarcales du Mali illustrent cette réalité, en mettant notamment au jour les stratégies des paysannes pour multiplier les sources de revenus par le petit commerce de leur propre production agricole. Ces activités dépendent toutefois de leur accès à l'irrigation, qui reste toujours problématique du fait de son interdépendance à l'accès au foncier, encore bien souvent inégalitaire (Ray, 2007).

En milieu urbain, et à la suite des diverses crises et bouleversements économiques et politiques internes et internationaux des années 1980, l'activité économique féminine s'est accrue et tout particulièrement sur le marché informel (DIAL, 1995). Les femmes s'orientent tout particulièrement vers la vente dans la rue de produits de consommation comme la vente d'eau ou de jus en sachet ou de nourriture.

L'usage de l'eau dans ces activités rémunératrices peut ainsi permettre aux ménages pauvres de disposer de plus de ressources destinées à une alimentation plus riche, aux dépenses de santé ou à la scolarisation

des enfants (Thompson *et al.*, 2001). Ces activités génératrices de revenus peuvent également être vues comme des espaces de liberté pour les femmes, notamment dans le contrôle des sources de revenus qui leur sont propres. L'objectif pour elles peut être de ne pas utiliser ces revenus dans le seul poste de l'alimentation du ménage, mais dans le but de leur propre émancipation (Rondeau, 1994).

Ce rôle des femmes dans les activités génératrices de revenus prend toute son ampleur lorsqu'elles deviennent chefs de ménage. En milieu rural, ce phénomène tend à s'accroître du fait de l'émigration des hommes. En ville, où le poids de l'autorité du lignage tend à s'amoindrir, le statut de chef de ménage laisse encore davantage d'autonomie et de pouvoir aux femmes. Cette autonomisation de fait contribue à leur donner plus de pouvoir de décision au sein des ménages qu'elles dirigent.

Cette question de la disponibilité de quantités d'eau suffisantes et à moindre coût de collecte (en termes de temps et de pénibilité) constitue donc une occasion pour les femmes de développer des activités pouvant avoir des effets sociaux importants en termes d'autonomisation, d'une plus grande marge de liberté et d'un plus grand pouvoir de décision au sein des ménages.

2.2. Au niveau supérieur

Au niveau communautaire, et en milieu rural tout particulièrement, les rapports sociaux en Afrique subsaharienne sont généralement dominés par un système gérontocratique. Les anciens sont ainsi les gardiens vigilants et sévères de l'ordre social (Coquery-Vidrovitch, 1994a ; Meillassoux, 1992). Les décisions prises à ce niveau vont normalement dans le sens de la communauté, le niveau collectif prévalant sur le niveau individuel. Ainsi, Belloncle (1993) observe que la prise de parole en assemblée nécessite certaines attributions du locuteur, telles que le souci du bien commun et la maîtrise des relations de parenté. Les discussions sont alors orientées pour que tous les aspects d'un problème soient évoqués. Les décisions prises dans ce contexte sont, selon cet auteur, le gage le plus solide de la démocratie coopérative. Malgré les ambitions de pouvoir de quelques individus, le potentiel participatif est bien réel.

Parallèlement, le regroupement de femmes est une pratique ancienne et répandue en Afrique subsaharienne (Camara, 2000). Cette pratique avait notamment pour objectif de briser l'isolement des femmes en leur offrant un espace d'échanges et de solidarité. Depuis les crises économiques et politiques des années 1980, ces associations de femmes se sont multipliées en milieu urbain, prenant toute leur ampleur dans le

secteur informel de l'économie. Cette réalité a pu faire dire à Ela que « [l'] on assiste à une véritable irruption des femmes dans le champ social africain » (1994, p. 65). La prise de parole étant toutefois socialement déterminée, il reste que la place massive et active des femmes dans le processus participatif, mais surtout décisionnel, est encore à démontrer.

Afin d'assurer la présence des femmes dans les instances de décision et de gestion locale, une politique volontariste des ONG et des autres agents de développement s'est parfois efforcée de conditionner la mise en place des programmes à la présence d'une certaine proportion de femmes dans les structures communautaires. Les efforts réalisés dans certains projets pour obtenir une représentation égale des femmes au sein d'organes tels que les comités de l'eau n'ont toutefois pas toujours eu d'incidence sur leur accès à la prise de décision dans la mesure où ces organes représentent en général les « usagers de l'eau », mais non pas les « décideurs ». Ainsi, la proportion de femmes choisies pour occuper une responsabilité au sein des comités de gestion ne dit rien du pouvoir réel octroyé aux femmes à travers ces fonctions. Le risque de mal interpréter cet indicateur est d'autant plus grand que le projet a préalablement fixé des quotas comme conditionnalité. Par exemple, dans des projets dits « communautaires », les décisions peuvent continuer de se prendre entre hommes, ceux-ci occupant les postes clés de décision (présidents d'associations locales d'usagers ou de comités de l'eau). Malgré les bonnes intentions ou déclarations des agences de développement, Ray (2007) conclut que la littérature actuelle ne donne pas de cas probants sur la participation effective des femmes dans les jeux de décision. Au Zimbabwe par exemple, bien que la politique nationale ait inscrit le rôle primordial des femmes dans les comités de gestion des points d'eau collectifs, celles-ci sont peu nombreuses à occuper des fonctions permettant de participer aux prises de décision. La pierre d'achoppement réside dans l'idée, quasi axiomatique, qu'une approche participative et communautaire permettrait automatiquement une intégration des femmes dans les processus de décision ; cette intégration des femmes reste pourtant de l'ordre du mythe (Ray, 2007). Bien qu'impliquées officiellement dans ces projets, les femmes restent souvent en dehors de la sphère de décision, en occupant des postes secondaires (Baron, 2010), au mieux comme trésorières, plus souvent comme chargées de la perception des redevances sur l'eau (PNUE, 2004).

L'un des principaux obstacles à la participation des femmes tient ainsi au partage des rôles avec les hommes, les activités de pouvoir et de responsabilité hors du foyer étant le plus souvent réservées aux hommes, tout particulièrement en milieu rural. L'implication des femmes dans la gestion des points d'eau se présente parfois à leurs yeux davantage comme une obligation entraînant des contraintes, que comme une réelle participation

à cette gestion. La charge de travail domestique des femmes peut expliquer en partie leur manque de disponibilité pour participer aux assemblées villageoises (qu'elles soient mixtes ou séparées) ou prendre part à des activités trop consommatrices de temps, comme certaines fonctions au sein des comités de gestion. Des auteurs ont ainsi constaté qu'une amélioration technique dans le domaine de l'agriculture peut être rejetée si elle entraîne pour les femmes une surcharge de travail sans une amélioration sensible du revenu (Droy, 1990). Même s'il fait référence à un autre domaine du développement que celui de l'eau, cet exemple réaffirme la nécessité que les actions en faveur d'une participation plus active des femmes soient intégrées dans la concertation avec celles-ci, mais également avec les hommes. Ces actions ne doivent pas être perçues comme une contrainte, en regard du rôle social des femmes défini par les normes et dont les évolutions ne peuvent être que progressives.

Finalement, derrière la diversité des situations observées à travers le sous-continent quant au rôle des femmes dans la gestion de l'eau, se trouve un point commun : les femmes ne représentent pas une catégorie homogène. Elles sont également caractérisées par leur âge et leur statut socioculturel, des spécificités qui définissent aussi leurs rôles. Les marges de liberté et l'autonomie plus grandes de certaines femmes, couplées à de nouveaux rapports de genre (Coquery-Vidrovitch, 1994b) peuvent être l'occasion d'opportunités pour le plus grand nombre. À travers cette grille de lecture, l'implication plus importante des femmes dans la GIRE, à tous les échelons, est donc possible. La section suivante vise à mieux comprendre les difficultés observées à la lumière de ces potentialités.

3. Difficultés et potentialités de la mise en place d'une approche genre dans la GIRE en Afrique au sud du Sahara

On peut distinguer au moins trois types d'arguments qui permettent de mieux comprendre les difficultés, mais également les potentialités de la mise en place d'une approche genre dans la GIRE en Afrique subsaharienne : d'abord des raisons d'ordre historico-culturel, d'où émerge notamment le statut des femmes dans les différents niveaux de la société, ensuite des raisons socioéconomiques, tout particulièrement le niveau d'éducation des femmes, et enfin des raisons liées à ce que Locoh (2001) a appelé la « culture d'entreprise » des gouvernements, des bailleurs de fonds et de autres institutions dans le domaine de l'eau, c'est-à-dire l'idée même que les politiques nationales et internationales se font du rôle des femme :

3.1. Le statut des femmes dans les différentes sphères de la société

En Afrique subsaharienne, l'organisation sociale traditionnelle repose généralement sur deux entités distinctes : le ménage et le lignage. Ces deux entités, tout en constituant l'axe autour duquel s'articule l'agriculture notamment, s'excluent mutuellement : la production agricole repose sur le ménage, alors que l'accès aux ressources, notamment la terre, est attaché au lignage (Sow, 1995). Le système patrilocal, et bien souvent exogamique, renforce la position de faiblesse des femmes dans les jeux de décision, puisqu'elles restent étrangères aussi bien dans leur propre lignage (car elles seront amenées à le quitter lors de leur mariage) que dans celui de leur mari.

Des chercheurs, issus ou non de divers courants féministes, ont mis au jour les relations de classe liées au sexe qui se jouent au sein de la famille et plus généralement au sein de la société, par exemple dans l'accès aux ressources et leur contrôle (Imam, 1990). D'autres se sont intéressés à l'influence des facteurs socioéconomiques et culturels sur les positions différenciées des hommes et des femmes (Potash, 1989). Toutefois, si l'unité domestique est sous la tutelle d'un homme, l'autorité qui gère les besoins des adultes, des enfants et des dépendants directs peut être masculine ou féminine. Le système patriarcal confère aux hommes le titre de chef de ménage, bien qu'une partie de cette autorité familiale puisse être réservée aux femmes, en fonction de leur statut et de leur âge (Sow, 1995).

Ce portrait global cache cependant des exceptions ainsi que des points de discussion, non pas sur la domination que subissent généralement les femmes d'Afrique subsaharienne, mais sur leurs « marges de liberté » (Rondeau, 1994). Les points de controverse dans la littérature portent également sur ce qui est entendu par « traditionnelle » dans l'origine de cette domination.

D'abord, et d'une manière générale, tout individu dispose de marges de liberté pour défendre ses intérêts (Crozier et Friedberg, 1977). Parallèlement, toute société est en constante (re)construction des normes établissant la place des groupes d'individus qui la composent : les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux, etc. Ces normes sociales établissent des rôles précis et définissent le champ d'action des groupes. Chaque individu s'arroge toutefois des marges de liberté, comme l'a montré Rondeau (1994) dans son ouvrage sur les paysannes du Mali.

Pour prendre quelques exemples précis, dans la zone forestière d'Afrique occidentale, les femmes avaient une plus grande marge de manœuvre grâce à l'autonomie que leur procuraient leurs activités économiques commerciales durant la période précoloniale qu'au moment de

a colonisation, sous l'influence toute particulière des missionnaires ou autres conservateurs bourgeois (Coquery-Vidrovitch, 1994b). Certains chercheurs sont ainsi d'avis que, traditionnellement, le statut des femmes était nettement plus élevé et que les femmes africaines étaient moins soumises dans les systèmes précoloniaux. Selon la thèse de Djibo (2001), la mise à l'écart actuelle des femmes de la chose publique procède d'un certain nombre de facteurs, dont le fait colonial. Dans la région de Wadal Abbas au Soudan par exemple, les femmes jouissaient traditionnellement du droit de posséder des terres et d'accès à l'eau. Lorsque les Britanniques ont établi le plan d'irrigation du Nil bleu en 1954, ils ont dépossédé les paysans de leurs terres, femmes et hommes, et n'ont réinstallé que les hommes sur de nouvelles parcelles. Les activités des paysannes ont décliné au fur et à mesure de l'extension du plan (Bernal, 1988). Ailleurs, le rôle de certaines femmes dans l'installation du réseau d'adduction pendant la période coloniale au Cameroun anglophone a été documenté (Page, 2005). Faisant référence à des temps plus lointains, les thèses de Cheikh Anta Diop soutiennent également que le matriarcat est le fondement de l'organisation sociale négro-africaine. Ce serait sous l'influence des peuples du Nord et de l'intégration des religions chrétienne et musulmane que le patriarcat se serait imposé progressivement (Diop, 1959).

Une revue de la littérature féministe des années 1970-1980 dessine finalement deux points de vue. Le premier relate le passé égalitaire de la femme africaine et l'effritement de l'autonomie et du pouvoir féminin depuis l'époque coloniale. Le second fait état d'un passé où dominait largement le pouvoir patriarcal (Stamp, 1990). La question est donc surtout de savoir à quelle période on se réfère et quelle société on étudie lorsqu'on parle du statut dit « traditionnel » de la femme africaine, mais également de savoir quelle grille de lecture fut utilisée.

Le changement social est de toute façon à l'œuvre, plus rapidement dans certains milieux que dans d'autres. Nous l'avons vu dans la diversité des études de cas relatées dans la seconde section de ce chapitre. Les sociétés procédant par juxtaposition ou accumulation, et très rarement par rupture, les changements ne peuvent s'inscrire que sur un temps plus ou moins long, selon les contextes. Actuellement, sous l'effet conjugué de l'urbanisation, de la migration et de l'augmentation de la scolarisation facteurs favorisant le développement de nouveaux modèles, les situations familiales changent et sont largement diverses (Locoh, 1995). Il en est de même à l'échelle de la collectivité où, probablement aidées par les exigences des agences de développement, les femmes prennent de plus en plus la parole (Ray, 2007).

Les nouveaux rapports sociaux, modelés entre autres par l'économie de marché, les programmes d'ajustement structurels ou plus généralement la mondialisation, font toutefois en sorte que les femmes peuvent être de plus en plus marginalisées s'il n'existe pas une réelle égalité socio-économique entre les sexes (Locoh, 2001), ce qui est généralement le cas en Afrique subsaharienne comme nous allons le voir.

3.2. L'éducation

Un des grands potentiels socioéconomiques des femmes au regard de leur participation aux prises de décision repose sans aucun doute sur le renforcement de leurs capacités. Tout individu sous-éduqué ne peut pas, par exemple, faire des choix bien informés. L'éducation des femmes, mais également des hommes, doit effectivement être vue comme un enjeu de développement, de savoir, de pouvoir et de transformation des représentations sociales. Or, il existe toujours à l'heure actuelle une profonde inégalité dans l'accès à l'éducation des petites filles et des petits garçons, et plus encore dans le niveau d'alphabétisation des hommes et des femmes. On estime notamment qu'un peu moins de 796 millions d'adultes – soit environ 17% de la population adulte du monde – sont dépourvus de compétences minimales en matière d'alphabétisme. Près des deux tiers (64%) sont des femmes. En Afrique subsaharienne en particulier, trois adultes analphabètes sur cinq (62%) sont des femmes. Quant à l'indice de parité entre les sexes pour la scolarisation primaire¹², il était en moyenne de 0,91 en 2008 pour l'Afrique subsaharienne. Des différences importantes existent aussi entre les pays africains et les formes des inégalités varient d'un pays à l'autre. La Côte d'Ivoire, la Somalie, la République centrafricaine et le Tchad affichent tous moins de 80 filles scolarisées pour 100 garçons. En revanche, la parité au primaire est enregistrée dans de nombreux pays, dont le Ghana, le Kenya et la Tanzanie. Malgré ces progrès, plus de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne n'avaient pas encore atteint la parité en 2008, et beaucoup figuraient parmi les pays du monde qui en étaient le plus éloignés (UNESCO, 2011).

Un autre point à souligner réside dans le fait que les acteurs travaillant dans le secteur de l'eau sont, pour une bonne part, issus de filières de techniciens et d'ingénieurs. Ces filières de formation sont précisément celles où les femmes ne se comptent pas spécialement encore en nombre. C'est ce qui peut expliquer pourquoi les femmes en général,

12. L'indice de parité entre les sexes (IPS) pour la scolarisation primaire représente le rapport entre l'effectif scolaire masculin et l'effectif féminin. La parité est atteinte s'il y a entre 97 et 103 filles scolarisées pour 100 garçons scolarisés.

et en Afrique subsaharienne en particulier, ne sont bien souvent pas les premières ciblées par les aspects scientifiques et techniques des projets hydrauliques. Au cursus de formation, peut s'ajouter le manque d'intérêt ou de confiance qu'ont les femmes en elles-mêmes, mais également un certain nombre de préjugés venant des bailleurs de fonds eux-mêmes (Rathgeber, 1996)¹³. Green et Baden (1995), citées par Rathgeber (1996), font référence à de nombreux rapports de la Banque mondiale dans lesquels le rôle des femmes est uniquement vu comme celui de mère et de gardienne de la santé du foyer. C'est ce qui expliquerait leur implication unique dans la problématique de l'accessibilité à une eau saine, en dehors des autres champs d'intervention en matière de gestion de l'eau. Des recommandations de bonnes intentions ont été faites depuis de nombreuses années afin de renforcer les capacités des femmes dans les domaines de la réparation et de l'entretien des systèmes hydrauliques (INSTRAW, 1987). Là encore, les institutions doivent dépasser la simple formulation de grands principes pour revoir leur vision des femmes afin d'intégrer le renforcement des capacités comme une activité à part entière des projets de développement hydraulique.

3.3. Le rôle des institutions politico-administratives

D'abord, les politiques de développement visant à améliorer l'accès à l'eau dans les communautés rurales seraient encore trop souvent aveugles quant au principe n° 3 de Dublin (Coles et Wallace, 2005). Une revue d'une vingtaine de politiques nationales de l'eau du monde en développement a révélé qu'elles restaient encore très superficielles en matière de prise en compte du genre dans la gestion de l'eau. Seulement deux de ces politiques, celles de l'Afrique du Sud et du Bangladesh, abordent cette question (GWA, 2003). Plus éclairant encore, on observe bien souvent une grande disparité dans la représentativité des intervenants dans le secteur de l'eau : les hommes sont largement dominants tant du point de vue quantitatif que du point de vue de la situation dans la pyramide hiérarchique (CREPA, 2003). Un seul exemple suffit à étayer ce propos : depuis 2003, le Burkina Faso s'est doté d'un Plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE). Lors de la préparation du PAGIRE, le Conseil national de l'eau (CNE) a été créé comme une structure de concertation nationale établie pour une gestion partenariale de l'eau impliquant l'État, les

13. Ou, pour reprendre une expression de Locoh (2001, p. 11) : « Les instances internationales ont elles-mêmes à réviser leur "culture d'entreprise" et leurs priorités. »

collectivités locales, le secteur privé et la société civile. Il est alors tout à fait remarquable que seulement 13% des 54 membres qui composaient le CNE à sa création aient été des femmes.

Ensuite, au plus haut niveau (gouvernement et bailleurs de fonds), les femmes sont encore trop souvent considérées dans leur rôle de reproduction de la cellule domestique, et insuffisamment dans leur rôle productif, sous-estimant leur implication dans les activités économiques et donc dans le développement en général. On l'a vu dans l'exemple de la formation à l'hygiène ciblant uniquement les femmes. Cette situation résulte largement de l'approche « femmes et développement » adoptée. Sous-estimant la part des activités féminines, et surestimant la part des activités masculines, les projets de développement hydraulique n'hésitent pas à renforcer ce schéma, en ne faisant porter les projets que sur le développement de l'irrigation et de l'industrie, comme le montre l'exemple du Lesotho présenté par Rathgeber (1996). Ce cantonnement des femmes dans le rôle domestique des questions d'eau conjugué à une vision essentiellement technique des projets hydrauliques contribue certainement à la marginalisation des femmes dans les projets de développement hydraulique.

Par ailleurs, l'un des aspects sur lequel les projets de développement n'ont souvent pas suffisamment mis l'accent repose sur la place des femmes dans la communauté. Notamment parce qu'ils ont pris pour fondement l'approche communautaire et tenu pour acquis une répartition équitable du pouvoir entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la prise de parole et de décision, les projets ont bien souvent échoué. Or, dans bien des cas, ce sont les hommes qui prennent des décisions pour l'ensemble de la communauté, comme nous l'avons vu. C'est donc le concept même de participation dans des communautés où les rapports sont de type hiérarchique, notamment entre les sexes, qu'il faut réévaluer. Au Burkina Faso, la mise en place d'un système de prise de décision démocratique dans les comités d'usagers de l'eau a causé des conflits entre usagers (Capeller *et al.*, 2005) du seul fait de l'injection sans concertation d'un modèle de prise de décision non conforme avec le système coutumier existant et reposant sur une hiérarchisation sociale forte.

À l'inverse, au Kenya, un projet d'installation de pompes manuelles dans une zone rurale de la côte sud avait particulièrement mis l'accent sur cet aspect du renforcement des capacités des femmes. Il était tout spécialement conçu pour former les femmes à la réparation et à la maintenance des installations hydrauliques, assurant ainsi la pérennité du projet (Narayan-Parker, 1988). Les femmes avaient toutefois insisté pour que les hommes de la communauté suivent également la formation, pensant que certaines jeunes femmes allaient devoir quitter le village au moment de leur mariage et emporter leur savoir-faire avec elles.

En outre, et malgré les grandes déclarations de principes, certains projets ne font pas toujours participer les populations bénéficiaires, et donc encore moins les femmes, aux décisions concernant le choix du site ou de la technologie à implanter. Un rapport du Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût (CREPA, 2006) indique qu'en Côte d'Ivoire, plus de 80% des femmes interrogées déclarent ne pas avoir été impliquées dans la réalisation communautaire de puits busés, les équipes techniques privilégiant toujours les chefs de ménage de sexe masculin. Toutefois, les situations sont là encore variées. Le rapport tout juste cité observe aussi qu'à Ouagadougou, par exemple, les femmes ont été impliquées dans le choix des sites de la mise en place de bornes-fontaines. Elles ont également été incitées à occuper les postes clés des comités de gestion, soit par l'intermédiaire d'associations de femmes, soit individuellement.

De plus en plus d'organisations de coopération et autres ONG œuvrant dans le domaine de l'eau soulignent le fait qu'elles adoptent une approche genre dans leurs politiques et stratégies d'intervention. Cette approche, lorsqu'elle est effectivement mise en place, se résume bien souvent à la parité hommes-femmes dans le recrutement du personnel ainsi qu'à la promotion du rôle des femmes à tous les échelons du secteur de l'eau. Avoir des femmes dans la structure d'emploi des projets de développement qui démontrent des capacités de leadership est un premier pas pour mettre en pratique une approche genre. Les femmes, habituellement cantonnées au foyer, seraient alors davantage incitées à se rendre aux réunions et se sentiraient plus impliquées par les projets. D'autres projets vont toutefois plus loin en mettant en place des actions concrètes auprès de petits groupes mixtes d'usagers, comme des analyses participatives de genre qui visent à mettre au jour la division des tâches et des rôles sociaux (GRET, 2005).

Conclusion

L'expérience en matière d'alimentation en eau potable a montré que l'implication des différentes composantes d'une population dans les projets augmentait les chances de réussite et de pérennisation de ceux-ci. Réciproquement, l'intégration des différents groupes socioéconomiques qui composent chaque société a également pour objectif de veiller à ce que l'ensemble des besoins et intérêts soient pris en compte. En ce sens, les femmes devraient être équitablement associées à la gestion de la ressource et des ouvrages, ainsi qu'au processus de prise de décision. Ce type d'approche poursuit ainsi un triple objectif d'équité, d'efficacité et de pérennité des projets.

À première vue, on peut donc s'accorder sur l'idée que la déclaration du principe n° 3 de Dublin va plutôt dans le sens des femmes : renouvellement de l'affirmation de leur rôle central dans la gestion durable de la ressource, prise en compte de leurs besoins particuliers, nécessité de leur intégration à tous les niveaux de décision et de mise en œuvre des projets. Cependant, et nous l'avons vu, quelques points méritent une attention plus soutenue, notamment en ce qui concerne l'adéquation d'un modèle pensé (ou repensé) (Dembelé, 2007) en dehors des diverses réalités historiques, socioculturelles et économiques d'Afrique subsaharienne.

Dans un contexte marqué globalement par des rapports sociaux inégalitaires, notamment entre les sexes, la mise en place du principe n° 3 de Dublin est un véritable défi. Pour diverses raisons évoquées plus haut, le rôle des femmes dans la gestion de l'eau reste encore principalement cantonné à la sphère domestique. Parallèlement, certaines études documentent des pratiques quotidiennes qui vont clairement dans le sens d'une émancipation des femmes par rapport au pouvoir de décision des hommes, au niveau domestique, et progressivement au niveau communautaire. Il reste qu'elles accèdent encore trop rarement aujourd'hui à des niveaux de responsabilité élevés.

À la lecture des déclarations, rapports, et autres guides méthodologiques sur la mise en place de l'approche genre dans la GIRE, la solution actuelle semble reposer sur la participation : participation des populations les plus vulnérables, soit les plus pauvres, les jeunes et les femmes. Mais encore faut-il réunir les conditions de cette participation. Cela passe notamment par le renforcement des capacités de ces populations, travail dont les fruits ne se font finalement sentir qu'à moyen, voire long terme, pour ce qui est de l'éducation des enfants par exemple (des jeunes filles comme des jeunes garçons, potentiels à venir d'une égalité des sexes).

Finalement, et c'est un phénomène bien connu, le système procède par interactions : le changement social est en cours, selon sa propre vitesse, c'est-à-dire plutôt lentement. Parallèlement, de nouveaux paradigmes tentent d'accélérer certains changements. Sans doute la GIRE et son principe n° 3 contribuent-ils à ce mouvement progressif d'émancipation des femmes. Mais au-delà de l'univers théorique et conceptuel des grands mots d'ordre internationaux tels que la GIRE, il faut surtout voir le temps plus ou moins long de l'application effective des politiques, et plus généralement du changement social.

Pour l'heure, il est sans doute prématuré de vouloir appliquer l'ensemble des points du principe n° 3 de Dublin au contexte subsaharien, étant donné l'évolution sociohistorique spécifique à ce sous-continent. Il reste que la GIRE, si on la voit comme un cadre de référence mondial, est

un principe qui devrait guider les politiques, ce qui est, somme toute, la seule finalité de toutes les déclarations internationales. À ceci près qu'il serait opportun de contourner les déficiences conceptuelles évoquées, en adoptant une démarche « genre et développement », tournée notamment sur l'approche participative conjointe des hommes et des femmes à toutes les étapes de la gestion locale de l'eau.

Pour établir un lien avec le chapitre suivant, nous nous interrogeons finalement sur le principe n° 4 de Dublin (l'eau est un bien économique) et sa compatibilité avec le principe n° 3. Considérer l'eau comme un bien économique est perçu par certains auteurs comme une ouverture à la privatisation du secteur de l'eau, de par son référentiel néolibéral. L'eau, qui n'est plus un bien commun gratuit, se voit sujette à la fixation d'un prix, basé en partie sur le recouvrement des coûts d'investissement et du financement des opérations de maintenance et d'entretien (Petrella, 2003). Un certain nombre d'expériences faites à ce jour en Afrique subsaharienne montrent l'augmentation du prix de l'eau, parfois de manière démesurée, du fait de la privatisation complète ou partielle (par l'intermédiaire d'un partenariat public-privé) du secteur de l'eau (Bayliss, 2002). Or, dans un contexte où les femmes n'ont pas un contrôle équivalent à celui des hommes sur les ressources financières du ménage, ou y accèdent moins aisément, on peut se demander si la place des femmes ne risque pas d'être encore plus largement compromise par ce principe qui ne fait plus de l'accès à l'eau un droit fondamental, mais « seulement » un besoin (Paquerot, 2005). L'affirmation du principe n° 4 ne risque-t-elle pas d'accroître encore davantage la mise de côté d'une frange de la population en renforçant les inégalités, venant inversement amoindrir les potentiels dans l'application du principe n° 3 ?

Dans ce débat extrêmement controversé, parce que teinté idéologiquement, il n'est sans doute pas inutile de rapporter l'affirmation d'une organisation internationale comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement, soulignant « [...] que les communautés pauvres sont perdantes lorsque des ressources collectives et publiques sont commercialisées » (PNUE, 2004, p. 84).

Bibliographie

- Ballong, S. (2007). « L'eau sera-t-elle potable pour tous ? », *Le Monde*, vol. 63, n° 19336 (dimanche 25 et lundi 26 mars), p. 18.
- Baron, C. (2010). « L'eau en Afrique : disponibilité et accès », *Futuribles*, n° 359, p. 33-56.
- Bariyuntra, A. (1997). *Femme et environnement*, Bujumbura, FAO.

- Bayliss, K. (2002). « Water Privatisation in SSA: Progress, Problems and Policy Implications », texte présenté à la *Development Studies Association Annual Conference* (9 novembre), Greenwich, Development Studies Association (DSA).
- Belloncle, G. (1993). *Anthropologie appliquée et développement associatif: trente années d'expérimentation sociale*, Paris, L'Harmattan.
- Bernal, V. (1988). « Losing Ground: Women and Agriculture in Sudan's Irrigated Schemes: Lessons from a Blue Nile Village », dans J. Davison (dir.), *Agriculture, Women and Land: The African Experience*, Boulder, Westview.
- Boserup, E. (1970). *Women's Role in Economic Development*, Londres, Allen & Unwin.
- Camara, A. (2000). « Les groupements: espaces de pouvoir et de parole », dans L. Ferera (dir.), *Femmes « bâtisseurs » d'Afrique*, Québec, Musée de la civilisation.
- Capeller, W. et al. (2005). « Conflits d'usage et conflits de représentation de l'eau en Afrique: l'exemple du Burkina Faso », dans G. Solinis (dir.), *Construire des gouvernances: entre citoyens, décideurs et scientifiques*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, p. 101-129.
- Charmes, J. (2005). « Femmes africaines, activités économiques et travail: de l'invisibilité à la reconnaissance », *Revue Tiers Monde*, vol. 46, n° 182, p. 255-279.
- CIEAU – Centre d'information sur l'eau (2010). *Les usages domestiques dans le monde*, <<http://www.cieau.com/toutpubl/sommaire/texte/6/contenu/6161.htm>>, consulté le 15 janvier 2010.
- Coles, A. et T. Wallace (2005). *Gender, Water and Development*, Oxford, Berg.
- Coquery-Vidrovitch, C. (1994a). « Femmes africaines: histoire et développement », dans A. Guichaoua (dir.), *Questions de développement: nouvelles approches et enjeux*, Paris, L'Harmattan, p. 117-146.
- Coquery-Vidrovitch, C. (1994b). *Les Africaines: histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Desjonquères.
- CREPA – Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement (2003). *Recherche sur les rapports de genre dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement*, Ouagadougou, CREPA.
- CREPA – Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement (2006). *Rapports de genre dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement dans six (6) pays membres du réseau CREPA (Burkina, Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Niger, Sénégal)*, Ouagadougou, CREPA.
- Crozier, M. et E. Friedberg (1977). *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.
- Dembele, A. (2007). *Historique, origine et mise en œuvre du concept de « gestion intégrée des ressources en eau »*, synthèse technique en gestion de l'eau, Paris, AgroParisTech.
- Dévérin-Kouanda, Y. (1992). *Le corps de la terre. Moose de la région de Ouagadougou: représentations et gestion de l'environnement*, thèse – Ph. D., Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- DIAL – Développement, institutions et ajustement à long terme (1995). « Le travail urbain en Afrique sub-saharienne: l'informalisation de l'économie, le chômage et l'emploi », *Dialogue*, n° 4, <http://www.dial.prd.fr/dial_publications/PDF/Dialogue/vieux_numeros/dial4/art1.htm>, consulté le 31 mars 2012.

- Diop, C.A. (1959). *L'unité culturelle de l'Afrique noire: domaines du patriarcat et du matriarcat dans l'Antiquité classique*, Paris, Présence africaine.
- Djibo, H. (2001). *La participation des femmes africaines à la vie politique: les exemples du Sénégal et du Niger*, Paris, L'Harmattan.
- Dos Santos, S. (2005). *Koom la viim: enjeux socio-sanitaires de la quête de l'eau à Ouagadougou (Burkina Faso)*, thèse – Ph.D., Montréal, Université de Montréal.
- Droy, I. (1990). *Femmes et développement rural*, Paris, Karthala.
- Ela, J.-M. (1994). *Afrique: l'irruption des pauvres*, Paris, L'Harmattan.
- Étienne, J. (1996). *Analyse de systèmes de desserte en eau potable par postes autonomes ou bornes-fontaines: synthèse des études au Bénin, au Niger et en Guinée*, Paris, ministère de la Coopération (France).
- FAO (2009). *La parité hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture et du développement rural*, Rome, FAO.
- Fass, S.M. (1993). « Water and Poverty: Implications for Water Planning », *Water Resources Research*, vol. 29, n° 7, p. 1975-1981.
- FME – Forum mondial de l'eau de Mexico (2006). *Déclaration interministérielle*, <http://www.worldwaterforum4.org.mx/files/decministerial_fra.pdf> <<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/editorial/actual/ael2/bulletin.asp?liste=20060328.html#Chapitre3>>, consulté le 21 mars 2010.
- Gleick, P.H. (1996). « Basic Water Requirements for Human Activities: Meeting Basic Needs », *Water International*, vol. 21, n° 2, p. 83-92.
- Green, C. et S. Baden (1995). « Integrated Water Resources Management: A Gender Perspective », *IDS Bulletin*, vol. 26, n° 1, p. 92-100.
- GRET – Groupe de recherches et d'échanges technologiques (2005). *Eau et genre: étude de cas dans le Sud de Madagascar*, DVD, Nogent-sur-Marne, GRET.
- GWA – Alliance Genre et Eau (2003). *The Gender and Water Development Report 2003: Gender Perspectives on Policies in the Water Sector*, Loughborough, Water, Engineering and Development Centre (WEDC).
- GWA – Alliance Genre et Eau (2006). *Guide des ressources: intégration du genre dans la gestion de l'eau*, version 2.1, Dieren, GWA.
- Howard, G. et J. Bartram (2003). *Domestic Water Quantity, Service Level and Health*, Genève, Organisation mondiale de la santé (OMS).
- ICWE – Conférence internationale sur l'eau et l'environnement (1992). *Déclaration de Dublin sur l'eau dans la perspective d'un développement durable*, <<http://www.wmo.int/pages/prog/hwrrp/documents/francais/icwedecf.html>>, consulté le 25 août 2010.
- Imam, A.M. (1990). « Gender Analysis and African Social Sciences in the 1990s », *Africa Development*, vol. 15, n°s 3-4, p. 1-15.
- INSTRAW – Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (1987). *Women, Water Supply and Sanitation: A National Training Seminar. Nairobi, Kenya, 9-13 November 1987*, Saint-Domingue, INSTRAW.
- Lewis, N. et al. (1994). *Safe Womanhood: A Discussion Paper*, GSD Working Paper n° 4, Toronto, International Federation of Institutes for Advanced Study (IFIAS).

- Locoh, T. (1995). *Familles africaines, population et qualité de la vie*, dossier du CEPED n° 31, Paris, Centre français sur la population et le développement (CEPED).
- Locoh, T. (2001). « Les rapports de genre, une nouvelle approche des questions du développement », texte présenté au colloque international *Genre, population et développement en Afrique* (16-21 juillet), Abidjan, UEPA, INED, ENSEA et IFORD.
- Meillassoux, C. (1992). *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, L'Harmattan.
- Morel à l'Huissier, A. (1998). *Assainissement domestique à quel prix ? Une étude sur la volonté de payer des ménages*, plan stratégique d'assainissement de la Ville de Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) et Banque mondiale.
- Moser, C.O.N. (1993). *Gender Planning and Development : Theory, Practice and Training*, New York, Routledge.
- Narayan-Parker, D. (1988). *People, Pumps and Agencies: The South Coast Handpump Project*, New York, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Olivier de Sardan, J.-P. et Y. Diallo (2000). *La gestion des points d'eau dans le secteur de l'hydraulique villageoise au Niger*, Paris, Agence française de développement (AFD).
- OMS et UNICEF (2004). *Joint Monitoring Program for Water Supply and Sanitation: Policies and Procedures*, Genève et New York, OMS et UNICEF.
- OMS et UNICEF (2012). *Progress on Drinking Water and Sanitation: 2012 Update*, Genève et New York, OMS et UNICEF.
- Page, B. (2005). « Naked Power: Women and the Social Production of Water in Anglophone Cameroon », dans A. Coles et T. Wallace (dir.), *Gender, Water and Development*, Londres, Berg, p. 57-74.
- Paquerot, S. (2005). *Eau douce : la nécessaire refondation du droit international*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Petrella, R. (dir.) (2003). *L'eau : res publica ou marchandise ?*, Paris, La Dispute.
- PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement (2006). *Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*, rapport mondial sur le développement humain 2006, Paris, Economica.
- PNUE – Programme des Nations Unies pour l'environnement (2004). *Les femmes et l'environnement*, Nairobi, PNUE.
- Potash, J.B. (1989). « Gender Relations in Sub-Saharan Africa », dans S. Morgan (dir.), *Gender and Anthropology: Critical Reviews for Teaching and Research*, New York, American Anthropological Association (AAA).
- Rathgeber, E. (1996). « Women, Men, and Water-Resource Management in Africa », dans E. Rached et al. (dir.), *Water Management in Africa and the Middle East: Challenges and Opportunities*, Ottawa, Centre de recherches pour le développement international (CRDI), p. 49-72.
- Ray, I. (2007). « Women, Water and Development », *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 32, p. 421-449.
- Rondeau, C. (1994). *Les paysannes du Mali: espaces de liberté et changements*, Paris, Karthala.

- Sow, F. (1995). *Femmes rurales chefs de famille en Afrique subsaharienne*, Rome, FAO.
- Stamp, P. (1990). *Technology, Gender, and Power in Africa*, Ottawa, Centre de recherches pour le développement international (CRDI).
- Thompson, J. et al. (2001). *Drawers of Water II: 30 Years of Change in Domestic Water Use and Environmental Health in East Africa*, Londres, International Institute for Environment and Development (IIED).
- UNESCO (2011). *La crise cachée: les conflits armés et l'éducation*, rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2011, Paris, UNESCO.
- WELL (1998). *Guidance Manual on Water Supply and Sanitation Programmes*, Loughborough, Water, Engineering and Development Centre (WEDC).
- White, G.F., D.J. Bradley et A.U. White (1972). *Drawers of Water: Domestic Water Use in East Africa*, Chicago, University of Chicago Press.

COLLECTION
Géographie
CONTEMPORAINE

La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne

Paradigme occidental,
pratiques africaines

Sous la direction de
FRÉDÉRIC JULIEN



Presses de l'Université du Québec

La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne

Paradigme occidental,
pratiques africaines

Sous la direction de
FRÉDÉRIC JULIEN



Presses de l'Université du Québec

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada*

Vedette principale au titre:

La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne:
paradigme occidental, pratiques africaines

(Géographie contemporaine)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-3449-0

1. Ressources en eau – Aménagement intégré – Afrique noire. 2. Ressources en eau – Exploitation – Afrique noire. 3. Eau – Aspect économique – Afrique noire. 4. Ressources en eau – Aménagement intégré. I. Julien, Frédéric, 1981- . II. Collection: Géographie contemporaine.

HD1699.S92G47 2012

333.91'150967

C2012-940467-5

Les Presses de l'Université du Québec reconnaissent l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada et du Conseil des Arts du Canada pour leurs activités d'édition.

Elles remercient également la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour son soutien financier.

Mise en pages: INTERSCRIPT

Couverture: Conception – RICHARD HODGSON

2012-1.1 – Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2012, Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 3^e trimestre 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec/Bibliothèque et Archives Canada – Imprimé au Canada